

AR Prefecture
046-214601304-20240603-2024_20-DE Reçu le 04/06/2024

COMMUNE DE GRÉZELS
Séance du 03 juin 2024

Date de la convocation: 28/05/2024

Membres en exercice : 10

Le trois juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ

Présents : 9
Quorum atteint : oui
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Valérie JAMPIERRE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Monique RIVIERRE
Représentés : Marianne PEROCHEAU représentée par Sébastien PEREZ
Excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: travaux logements rue Neuve : financement et demande de subventions - D_2024_20

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet de rénovation de l'ancienne mairie, située 225 rue Neuve. Les deux logements existants seront rénovés thermiquement, et un logement accessible aux personnes à mobilité réduite sera créé au rez-de-chaussée.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre a proposé un projet, pour un montant prévisionnel de 209 182.36 €, auquel il faut rajouter les frais d'étude pour 1 650.00 € soit une estimation finale à 210 832.36 € hors taxes.

Monsieur le maire rappelle qu'un plan de financement a été validé en décembre 2023. Au vu des retours relatifs à la subvention de l'État à ce jour, le montant doit être revu à la baisse. Le plan de financement doit donc être actualisé en conséquence.

Pour la réalisation de ce projet, il est possible de demander des subventions selon le plan de financement suivant :

Subventions sollicitées		% des dépenses totales
Coût de l'opération	210 832.36	
État : fonds vert	34 233.50	16.24
Conseil Départemental : FAST	12 000.00	5.69
Conseil Régional	21 000.00	9.96
Autofinancement	143 598.86	68.11

Après délibération, le conseil municipal

- Valide le montant prévisionnel des travaux pour un montant de 210 832.36 euros HT et le plan de financement présenté
- autorise le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions relatifs au plan de financement présenté
- sollicite les aides de l'État, de la région Occitanie, du département du Lot au taux maximum, pour le financement de cette opération
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/06/2024
et publié ou notifié
le 04/06/2024

